



# AMICALE DE PÊCHE DE POILLY-LEZ-GIEN

## RÈGLEMENT INTERIEUR RIVIÈRE ET ÉTANG

Pour pêcher à **4 lignes dans la rivière**, il faut **impérativement** posséder le **permis de pêche du Loiret**.

Pour l'**étang**, les **mêmes conditions** sont requises, pour pêcher seulement à **3 lignes**.

**LES JOURS ET LENDEMAINS DE LÂCHERS DE TRUITES,  
IL N'EST AUTORISÉ QU'UNE SEULE LIGNE PAR PÊCHEUR, RIVIÈRE ET ETANG**

- Aucun véhicule ne doit stationner dans les prés ou dans quelque endroit pouvant causer un préjudice.
- Tout déplacement doit se faire en longeant la rivière.
- Tout pêcheur doit laisser sa place propre. Les ordures doivent être déposées dans les poubelles réservées à cet effet.
- Tout pêcheur pris en flagrant délit de braconnage ou de non-respect du règlement de l'Amicale pourra entraîner sa radiation pour une saison complète de pêche, après consultation du Bureau.
- La carte de l'Amicale de pêche de Poilly-lez-Gien est obligatoire.
- Les accidents ne sont pas couverts par l'Amicale ni par les propriétaires des parcelles.
- Les enfants de moins de 12 ans sont autorisés à pêcher sans carte sous la responsabilité d'un adulte, une seule ligne tenue à la main, à l'**exception des jours de lâcher** de truites, la carte à la journée étant alors obligatoire. La canne avec moulinet leur est interdite sans carte.
- Les chiens ne doivent pas être laissés en liberté.
- Il est interdit de pêcher sur les ponts.
- Les pêcheurs doivent emprunter les échaliers et non ouvrir les barrières pour éviter de faire échapper les bêtes.

### Pêche à l'étang

- Taxe piscicole devant obligatoirement être acquittée.
- **Trois lignes** par pêcheur avec ou sans moulinet, cannes à portée de main. Pêche à 2 cannes le jour de l'ouverture du brochet
- **Un carnassier par jour et par pêcheur** - taille minimum des sandres : 50 cm - taille minimum des brochets : 60 cm. **Ouverture le 1<sup>er</sup> mai 2024 à 7h.**
- **La pêche aux leurres (mort manié compris) est formellement interdite.** La pêche du brochet se pratique **uniquement avec un hameçon simple.**

### Pêche à l'étang et rivière

- Début de la pêche à 7h le jour des lâchers (samedi et dimanche)
- Sont autorisées 6 truites par jour et par pêcheur au total étang + rivière (Règlement national).

**Amorçage interdit les jours de lâcher (samedi et dimanche)**

3 lâchers de truites en **2024** étang et rivière :

16 mars

30 mars

13 avril

**Pour l'année 2024, ouverture de la pêche à l'étang : le 16 mars 2024, à 7 h du matin ; la pêche dans la rivière reste ouverte toute l'année (rivière 2<sup>e</sup> catégorie).**

Le jour des lâchers de truites (samedi et dimanche), la carte est à 10 € la journée pour les non-sociétaires.

*Le Bureau*

